

# **Programme d'actions en faveur des proches aidants au titre de la convention section IV de la CNSA**

**Réunion du réseau de santé vulnérabilité**

**Avant-pays savoyard**

**20 décembre 2019**

## Présentation de la convention CNSA/Département au titre de la section IV

- ❖ Convention 2018-2020
- ❖ Pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants

## Professionnalisation et modernisation des services d'aide à domicile

- ❖ Développement de la télégestion des SAAD,
- ❖ Parcours d'accès à l'emploi qualifiant pour les agents du secteur public en alternance,
- ❖ Soutien à l'expérimentation des SPASAD,
- ❖ Organisation de formations croisées :
  - *Spécifiques aux orientations nationales,*
  - *Prévention des risques professionnels,*
  - *Le repérage des fragilités.*
- ❖ Formation des accueillants familiaux.

## Accompagnement des proches aidants

Public cible : proches aidants de personnes âgées et de personnes handicapées et les professionnels dans une moindre mesure :

## Résultats du diagnostic :

- ❖ **Les bénéfices des différents plans nationaux** : Forte présence de délégation associatives départementales en lien avec les associations nationales.  
Fort investissement du territoire en lien avec les différents plans et mesures du niveau national (plans autisme, Alzheimer, Parkinson et troubles psychiques).
- ❖ **Appropriation forte** de la thématique de l'aide aux aidants sur le département mais,...
- ❖ **... Une répartition inégale** des actions sur le territoire.

## Les préconisations :

- ❖ Permettre à l'aidant de se reconnaître en tant qu'aidant
- ❖ Prendre en compte les particularités territoriales du Département, notamment les zones rurales et de montagne
- ❖ Sensibiliser l'ensemble des professionnels sur le rôle de l'aidant, et son repérage
- ❖ Penser et développer la pair-aidance
- ❖ Favoriser les échanges entre les porteurs d'action

### ❖ Dans le cadre de l'appel à projet annuel :

- Favoriser le repérage et l'identification des aidants,
- Soutenir et développer les actions d'information et d'accompagnement
- Soutien psychosocial collectif

## ❖ Hors appel à projet :

- Formation des aidants avec création d'un réseau de formateurs avec l'association française des aidants.
- Réunions d'information sur les protections juridiques avec l'UDAF (tutelle, curatelle, habilitation familiale, mandat de protection future, la médiation familiale, etc)
- Soutien psychosocial individuel



## Perspectives :

- AAP 2020 en commun avec la CDF
- Proches aidants de personnes âgées basculeront sur la CDF
- Proches aidants de personnes handicapées maintenus sur la section IV....